

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°21 du 27 mai 2010

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 21 mai 2010

Date d'affichage : 21 mai 2010

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mil dix, le vingt sept mai à vingt heures trente, le conseil municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à l'école de la Louvière, en séance publique, sous la présidence de Madame Elvira JAUEN, maire.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme Elvira JAUEN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, M. Didier DAGUE, Mme Francelyse ADAM, M. Yves RIPOCHE, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, Mme Anne-Claire LE BOLLOCH, M. Amar HADDOU, Mme Maryse MEDDAH, M. Alain WURTZ, Mme Marie-France TRONEL, M. Pascal HOUEIX, The Hung PHAM, Mme Isabelle THENON, M. Christophe PRAS, M. Hussen KEBE, M. Christophe LHARDY, Mme Sandra POPIELUCH, Mme Séverine AUBERT, Mme Linda HELLA, M. Régis GENET, Mme Joëlle COLLET, M. Antoine VANDAELE, Mme Bénédicte DEREN, M. Christian TAXIL.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Christian TAXIL avait donné pouvoir à Mme Bénédicte DEREN

Absente :

Mme Monique HERVE

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Anne-Claire LE BOLLOCH a été désignée secrétaire de séance.

La Maire procède à l'appel des conseillers à 20H30.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 11 février 2010

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

01 – Donner acte des décisions prises par le Maire

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire (n°2010-09 à 2010-19).

02 – Convention de mise à disposition de deux agents communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour :

- émet un avis favorable sur la mise à disposition de deux agents communaux à la maison de Courcelles,
- approuve la convention de mise à disposition,
- autorise madame la Maire à signer la convention et ses avenants éventuels.

03– Adhésion au plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour :

- autorise madame la Maire à signer la convention permettant à la commune de Courdimanche d'adhérer au PLIE de Cergy-Pontoise
- désigne madame Roseline DROUIN, comme représentante de la commune au Conseil d'administration de l'association support du PLIE et au comité de programmation du PLIE.

04 – Compte de gestion de l'exercice 2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix, adopte le compte de gestion de l'exercice 2009.

05 – Compte administratif de l'exercice 2009

Madame la Maire quitte la salle en tant qu'ordonnateur, et laisse la tenue des votes à Monsieur CRAFFK.

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 22 voix pour et 5 contre (Mmes et Ms Régis GENET, Joëlle COLLET, Antoine VANDAELE, Bénédicte DEREN, Christian TAXIL), adopte le compte administratif de l'exercice 2009.

06 – Affectation du résultat de l'exercice 2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour,

- affecte au compte 001 : excédent d'investissement reporté, la somme de 454 788.70 €
- affecte au compte 002 : excédent de fonctionnement reporté, la somme de 1 259 375.10 €

07 – Décision modificative n°2 au budget primitif 2010

Le Conseil Municipal, , à la majorité, par 23 voix pour et 5 contre (Mmes et Ms Régis GENET, Joëlle COLLET, Antoine VANDAELE, Bénédicte DEREN, Christian TAXIL), approuve la décision modificative n°2 au budget primitif 2010,

En fonctionnement :

Chap.	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
002	002	Excédent de fonctionnement reporté		1 259 375,10
73	7311	contributions directes		41 000,00
73	7331	TEOM		14 000,00
74	74127	Dotation nationale de péréquation		-9 865,00
74	74834	Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		-51 150,00
74	74835	Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation		5 500,00
022	022	Dépenses imprévues	1 074 560,10	
65	6558	Autres contributions obligatoires	9 330,00	
65	6574	Subvention de fonctionnement aux associations	5 000,00	
66	668	Autres charges financières : intérêts pour remboursement anticipé	100 910,00	
66	6618	Intérêts des autres dettes : intérêt prêt relais	4 400,00	
66	6611	Intérêts réglés à l'échéance	-25 850,00	
042	668	Autres charges financières : régularisation refinancement emprunt DEXIA 2006	90 510,00	
TOTAL			1 258 860,10	1 258 860,10

En investissement :

Chap.	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
001	001	Excédent d'investissement reporté		454 788,70
020	020	dépenses imprévues	179 699,83	
20	2031	Frais d'études (RAR*)	43 534,40	
21	2184	Mobilier (RAR*)	1 737,04	
21	2188	Autres immobilisations incorporelles (RAR*)	4 811,81	
23	2313	Constructions (RAR*)	441,03	
23	2315	Installations, matériels et outillages techniques (RAR*)	79 477,34	
13	1321	Subvention d'équipement non transférable - Etat (RAR*)		30 000,00
13	1323	Subvention d'équipement non transférable - département (RAR*)		91 992,00
13	13251	Subvention d'équipement non transférable - département (RAR*)		64 514,00
024	024	Produit des cessions		185 000,00
16	1641	Emprunt	2 472 125,57	1 800 000,00
040	1641	Autres charges financières : régularisation refinancement emprunt DEXIA 2006		90 510,00
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques : régularisation avance forfaitaire marché infogérance		3 692,32
23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles : régularisation avance forfaitaire marché infogérance	3 692,32	3692,32
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	110 510,00	
13	1323	Subventions d'équipements : département		171 840,00
TOTAL			2 896 029,34	2 896 029,34

* RAR = reste à réaliser

08 – Attribution d'une subvention à l'Union Nationale des Anciens Combattants (UNC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € à l'UNC.

09 – Avenant n°2 du contrat C.I.V.I.Q.2

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 28 voix pour,**

- adopte le contenu de l'avenant n°2 au Contrat d'initiatives Ville-Qualité
- autorise madame la Maire à signer l'avenant n°2 au Contrat CIVIQ2
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

10 – Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : Demande de subvention à la CAF

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 27 voix pour et 1 non participation (Mme Roseline DROUIN),**

- autorise et approuve l'action du LAEP ainsi que les termes de la convention CAF au titre de la période 2009/2011,
- autorise madame la Maire à solliciter auprès de la CAF la prestation de service relative à cette action,
- autorise madame la Maire à signer toutes les conventions à venir avec la CAF ainsi que les subventions s'y afférant.

11 – Plaine de jeux 2010 : Demande de subvention à la CAF

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 27 voix pour et 1 non participation (Mme Roseline DROUIN),**

- autorise le déroulement de l'action « Plaine de jeux » dans sa nouvelle dimension intergénérationnelle,
- autorise madame la Maire à signer la demande de subvention à la CAF correspondante à l'opération,
- autorise madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de financement sur fonds propres
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

12 – Travaux divers d'intérêt local (réserve parlementaire)

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 28 voix pour,** autorise madame la Maire à demander une subvention au titre des travaux divers d'intérêt local (réserve parlementaire) pour l'année 2010 auprès des Sénateurs du Val d'Oise.

13 – Dotation de Développement Rural (DDR) : demande de subvention au titre de l'année 2010

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité par 28 voix pour,** décide :

- d'approuver le dossier de demande de subvention au titre de la DDR 2010 pour la mise en place de bâtiments modulaires à usage de bureaux pour la gendarmerie,
- d'accepter la prise en charge, le cas échéant, de la différence entre le taux maximum (60 %) de subvention sollicité au titre de la DDR seule et le taux réellement attribué (qui pourrait être inférieur).
- d'accepter la prise en charge, le cas échéant, de la part de financement non accordée par un partenaire public qui serait sollicité ultérieurement

14 – Intégration des parties communes (voiries, espaces verts et éclairage) des associations syndicales libres (ASL) ou assimilées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour,

- approuve la cession à titre gratuit à la commune des voiries, des espaces verts et des réseaux d'éclairage communs des ASL Le Village à Courdimanche (sauf 4 places de stationnement) et de l'ASL Le Domaine des Coudraies.
- précise que les frais notariés relatifs à cette cession seront à la charge exclusive des ASL concernées.
- autorise Madame la Maire, à signer tout acte afférent à ces cessions.

15 – Vente par la commune de Courdimanche de la propriété sise au 11 rue Raymond Berrivin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour,

- émet un avis favorable sur la vente de ce bien au prix de 185 000 euros, fixé par le Service du Domaine,
- autorise Madame la Maire à signer l'acte de vente relatif au bien susvisé, ainsi que tous les documents y afférents.

16 – Modification simplifiée du PLU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour,

- décide d'adopter la modification simplifiée du plu telle qu'elle est annexée à la présente,
- la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité mentionnées aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme : affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.
- elle sera, en outre, publiée au recueil des actes administratifs de la commune mentionné à l'article R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.
- la modification simplifiée approuvée par le conseil municipal du PLU est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels, et à la préfecture.
- la présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission à monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de pontoise

17 – Vente par la CACP à la commune de Courdimanche de la parcelle cadastrée HI n°305p – terrain d'assiette de la Coulée Verte des Grès

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour,

- émet un avis favorable sur l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée HI n° 305p, d'une superficie totale d'environ 2 042 m² se situant entre les copropriétés « les hameaux de courdimanche-cergy » et « les hameaux de courdimanche », au prix de 30 euros le m² pour l'emprise d'une superficie de 1 650 m² et à 1 euro pour l'emprise d'une superficie d'environ 392 m².
- autorise madame la maire à signer l'acte de vente relatif au bien susvisé, ainsi que tous les documents y afférents.

18 – Motion contre le projet de décret réformant la Petite Enfance

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix pour, 3 contre (Mme Joëlle COLLET, M. Régis Genet, M. Christian TAXIL) et 2 abstentions (Mme Bénédicte DEREN, M. Antoine VANDAELE),

- s'indigne de la volonté affichée par le gouvernement de mettre fin au service public de la Petite enfance et s'oppose à ce projet de décret.
- s'associe à plus de 25 000 signataires de la pétition « pas de bébé à la consigne » portée par un collectif de professionnels et de parents fortement mobilisés contre ces réformes et la dévalorisation de leur métier

Appelle de ses vœux :

- le retrait du projet de décret ;
- le maintien d'un taux de professionnels diplômés à la hauteur des besoins éducatifs des jeunes enfants ;
- un plan ambitieux de création de formation aux métiers de la Petite enfance pour permettre la création de places supplémentaires en préservant la qualité ;
- l'exclusion de la Petite enfance du champ d'application de la directive Européenne « services » ;
- l'abandon des jardins d'éveil payants et la création de places et de postes en maternelle pour accueillir les enfants à partir de trois ans (avec une certaine souplesse pour les plus jeunes) jusqu'à 6 ans ;
- la création d'un service public national de la petite enfance intégrant la maternelle, seule réponse de qualité permettant d'offrir aux parents un réel choix de mode d'accueil avec des moyens à la hauteur et des garanties sur la qualité de l'offre et la qualification des personnels ;
- un plan pour la petite enfance avec des financements aux Caisses d'Allocations Familiales à la hauteur des enjeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.

La Maire,

Elvira JAOUËN